



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT « QUALIOPi » délivré à

Nom ou raison sociale : **AUTO ECOLE DU CHAMP DE MARS**

N° d'agrément : **E10 077 1818 0**

N° de déclaration d'activité : **11770550177**

Adresse : **2 RUE BERTHIER**

Code postal : **77140**

Ville : **NEMOURS**

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du **04/10/2021** au **04/10/2024** sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à Melun, le 04 octobre 2021

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
la cheffe du bureau des droits à conduire
et des professions réglementées,


Yvonne DUMAS